

terriblement banal. Voici ce que nous rapportent plusieurs journaux du Midi :  
Le Conseil général des Basses Alpes vient de tenir une session extraordinaire. Une grande partie des deux premières séances a été occupée par des décrets de la majorité du Conseil avec un de ses membres, M. Arthur Picard, député de Castellane. M. Picard avait taxé de partialité les procès-verbaux de la session précédente, ce qui a provoqué dès l'abord la protestation du président, M. Boutelle, député, et du secrétaire.  
A la deuxième séance, M. Picard, à propos du procès-verbal, qu'il a du reste déclaré très bien fait, s'est plaint de l'attitude du président et de celle du Conseil, qu'il a accusés de manquer aux usages des assemblées qui se respectent. Une certaine agitation a suivi ces paroles, et le conseil a voté un ordre du jour rigoureux proposé par deux des membres, et dont voici la teneur :  
Le Conseil, méprisant les attaques portées contre l'exactitude de la rédaction des procès-verbaux de ses séances et contre l'impartialité du bureau par un membre qui ne s'est point encore lavé des accusations infamantes portées contre lui par les principaux journaux de Paris, passe à l'ordre du jour.  
Signé : FRANÇOIS ARNAUD, Docteur CÉSAR ALLEMAND.  
M. Arthur Picard, exécuté à la Bourse, exécuté au Conseil général des Basses-Alpes, n'en reste pas moins député et législateur.  
La situation gouvernementale et morale de la France radicale, peinte par un radical :  
« Avant trois mois, le conseil des ministres se tiendra à Poissy, et c'est en voitures cellulaires que les membres du cabinet se rendront au Grand Prix de Paris.  
... Nous sommes en pleine foire d'empoigne. Les loups cerviers s'abattent sur nous en bandes qui augmentent à vue d'œil. C'est le moment où la France, saignée aux quatre veines par la plus effroyable des contributions de guerre, a besoin de toutes les ressources que le vainqueur a bien voulu lui laisser, c'est ce moment que les dévotiers ont choisi pour l'exploiter et la dévaliser, comme les violateurs de sépultures qui vont jusque dans les tombes arracher les bagues laissées aux doigts des morts »  
H. Rochefort pinxit.  
Autre peinture faite par un autre radical. Il s'agit maintenant du Parlement :  
« N'avez-vous pas vu des mares dans le bois ? De loin, vous entendez des coassements de grenouilles, ces parlementaires de la nature; c'est comme une vie bruyante qui s'apaise et s'éteint à mesure que vous approchez. Aucune herbe n'a remis, et l'eau boueuse ignore s'il s'est jamais fait quelque bruit dans sa vase.  
« Une grenouille a peut-être interpellé, une autre grenouille a peut-être répondu. Le temps passe, l'eau croupit lentement, et les feuilles mortes s'entassent sur le vaste étang mort »  
M. Maret pinxit.  
Le Jour, jetant un coup d'œil sur la situation des salimbanques, rapporte ce curieux souvenir d'un clown d'autrefois :  
« Au Cirque d'Hiver travaillait Pujol, de célèbre mémoire. Oui, célèbre, car Pujol avait été chevalier de la Légion d'honneur. Vers mil huit cent cinquante, il était marin. Dans un naufrage, il fit quatorze fois un kilomètre à la nage pour sauver quatorze malheureux qui se voyaient perdus.  
« C'est le quatorzième qui ne devait pas être à la noce, disait-il lui-même, pendant que je ramenais à terre les treize autres.  
« Il fut décoré.  
« A quelque temps de là, un officier ayant bousculé notre héros, celui-ci se retourna, frappa son supérieur, passa devant un conseil de guerre et fut condamné à mort.  
« Mais pouvait-on tuer un homme qui rendait ainsi la vie aux autres ? L'officier dut le vivaciter et fut condamné à mort lui-même la grâce du matelot. Pujol fut dégradé et rentra dans la vie civile. On le reconnaissait à la croix d'honneur qu'il avait fait tater sur sa poitrine.  
« Celle là, au moins, disait-il, on ne me l'enlèvera qu'avec la vie.  
« Pujol, rentré dans la vie civile, était devenu gymnasiarque. On avait-il ramassé l'enfant qu'il associait à ses dangereux travaux ? Je l'ignore.  
« Il n'en est pas moins vrai que je me demande encore, qu'après vingt ans, par quels cruels exercices il était parvenu à disjoindre, à un tel point, ce malheureux petit être qui, selon un mot connu, n'était déjà plus un enfant.  
« Eh bien ! Il me semble que dans un pays qui compte, à bon droit, une Société protectrice des animaux, celui qui fonderait la Société protectrice des petits salimbanques aurait bien mérité de tous ceux qui, non sans raison, estiment qu'un bébé vaut bien un poulain »

C'est ce qui résulte d'un volumineux état distribué aux Chambres dans ces derniers temps et intitulé : Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties de la France, faite par l'administration des contributions directes, en exécution de l'article 1 de la loi du 9 août 1879.  
Aux pages 354 et 382 de cet important document, on trouve que la contribution foncière des propriétés non bâties de la France monte en principal à 418,803,588 fr. Et que le contingent du département du Nord, qui est actuellement de 2,954,243 fr. Devrait être porté à 3,801,267 fr.  
Soit une augmentation annuelle de 847,024 fr.  
Pour justifier cette augmentation de l'impôt foncier du département du Nord, l'administration des contributions directes s'appuie sur des évaluations du revenu net des propriétés non bâties, faites par ses agents dans les divers départements ; et elle prétend en tirer la conclusion que la part contributive du département est inférieure de 7,127 millions à ce qu'elle devrait être.  
Ces évaluations, faites par une administration fiscale, en dehors du contrôle des corps élus auxquels appartient la répartition de l'impôt, présentent les plus graves erreurs.  
Qu'il nous suffise de citer, à titre d'exemple, qu'à la page 183, pour établir la valeur vénale des terres en bois dans le département, on donne comme exemple des terrains situés dans le territoire de la ville de Lille et évalués 8,800 francs.  
Par un artifice que les habitudes de la statistique expliquent sans les justifier, on donne comme bois ce qui en réalité constitue des terrains à bâtir.  
Des erreurs non moins considérables sont à signaler aussi aux pages 130 et 131 ; il est affirmé que la valeur vénale des propriétés non bâties aurait augmenté de 65 0/0 dans la période qui s'est écoulée de 1854 à 1881.  
Il n'est point un agriculteur, un notaire de campagne, au courant de la valeur vénale des terres, qui ne s'inscrive en faux contre une pareille fautive économique. La vérité est que la valeur de la propriété, qui avait augmenté de 1854 à 1871, a depuis sensiblement diminué.  
La diminution de la valeur vénale et la rareté des capitaux dans les campagnes rendent sur certains points les transactions impossibles.  
Les receveurs d'enregistrement peuvent témoigner de la diminution constante des mutations. — C'est un élément d'appréciation que le service des contributions directes paraît avoir complètement négligé.  
Il importe que l'opinion publique se préoccupe de cette question. Le relèvement de la contribution foncière dans le Nord serait une iniquité.  
L'opinion publique verrait l'affirmation d'un système de destruction de l'agriculture nationale.  
Le document distribué à nos législateurs ou dû être vérifié par les Conseils généraux, dans leurs dernières sessions.  
A défaut de ce contrôle, nous lui décernons tout caractère probant.

voilà toute la modification apportée à notre législation en cette matière.  
Le projet ne modifie en rien les principes généraux des dispositions testamentaires. La séance est levée.

### DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier)

#### L'EXPÉDITION DU TONKIN

Paris, 12 juin.  
On nous télégraphie de Saïgon que M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, vient de convoquer le conseil colonial pour le 18 juin, afin de voter la participation de la colonie dans les frais de pose d'un câble télégraphique projeté entre Saïgon et le Tonkin.

#### Un peu de lumière

Paris, 12 juin.  
Une nouvelle de la plus haute gravité aurait été apportée par le Journal de Saïgon, qui vient d'arriver à Paris.  
Immédiatement après la prise de Nam-Dinh, l'empereur d'Annam aurait envoyé au gouverneur de la Cochinchine à Saïgon, une mission chargée d'offrir satisfaction à la France et de préparer un traité de paix.  
Comment est tenue secrète ?  
Il y a là encore un nouveau mystère qui vient compliquer une situation qui présentait déjà beaucoup d'obscurité.  
Il est inadmissible que le gouverneur de la Cochinchine, composé de MM. Parent, Leuff, Albert Grévy, Labiche et Tonville Salgny, ait favorisé au principe du projet avec certaines modifications.  
M. J. Simon est hostile au projet. Cependant il estime qu'il y a quelques choses à faire. M. M. Lacaze et Babio y sont absolument hostiles.  
M. Rivière seul est complètement favorable.  
Le commissaire des chemins de fer  
Le préfet colonial, dit le Voltaire, que la majorité de la commission des chemins de fer, en présence des concessions considérables obtenues des Compagnies par M. Raynal, adoptera les conventions qui viennent d'être déposées sur le bureau de la Chambre. Il est toutefois possible que la commission ne prenne une décision définitive qu'après la conclusion des négociations en cours avec les Compagnies de l'Ouest et de l'Orléans.

#### Les Caisses d'épargne

Le gouvernement se propose de déposer, vers la fin de la semaine, un projet tendant à créer des Caisses d'épargne mutuelles entre toutes les Caisses d'épargne.

#### Une entrevue diplomatique

Paris, 12 juin.  
Le président du conseil a reçu ce matin, à l'issue du conseil des ministres, M. Couvreur, vice-président de la Chambre des représentants belge, chargé d'une mission de son gouvernement.

#### M. Andrieux

Lyon, 12 juin.  
Nous avons dit qu'un blâme a été voté, à la réunion de l'Arbresle, contre M. Andrieux; ce dernier est parti hier pour Lyon, où il provoquera une réunion dans laquelle il se propose de confondre ses adversaires.

#### M. Léon Say

Paris, 12 juin.  
On remarque beaucoup le silence gardé par M. Léon Say sur les attaques du Figaro. Il a reçu à Marienbad, par voie télégraphique, le texte de l'article qui le mettait en cause, et il n'a rien répondu à propos du dossier porté à la connaissance du public. On a bien dit que la somme était minima, mais c'est là une signification facile de prouver les déments d'une accusation dont le caractère ne dépend pas du chiffre des valeurs en décounture.

#### M. Camille Pelletan

On lit dans la Justice sous la signature de M. Camille Pelletan :  
« J'apprends que un journal de Marseille annonce sa candidature au Conseil général pour le canton de Saïon (Bouches du Rhône).  
« Un des articles du programme radical est la condamnation de tous les cumulés, y compris le cumul de mandats électifs.  
« Je crois que la vérité est, et je n'ai jamais songé à me proposer comme conseiller général »

#### Le duc d'Annam

Le duc d'Annam fera dans quelques jours un petit voyage à Londres, où il présidera, comme l'an dernier, le banquet mensuel du Club.

#### L'Armée du Salut

Hier soir a eu lieu dans la chapelle évangélique de la rue Rouquie, une conférence faite par la marchande Miss Booth, de l'Armée du Salut.  
Miss Booth a exposé devant une assemblée d'environ 600 personnes, les impressions qu'elle a recueillies pendant son voyage sur le continent.

#### Le prince Kropotkine

L'Intransigeant annonce que Kropotkine serait compris dans le nombre des condamnés qui, au 14 juillet, seront graciés.

#### Le banquet de la presse scientifique

Le banquet offert à la presse scientifique, sous la présidence de M. de Lesseps, réunira hier, dans les salons du café Riche, les journalistes et les savants de toutes les nations. D'importants discours ont été prononcés par M. de Lesseps et le commandant Rouleau, sur la possibilité de la création de la mer intérieure africaine.

#### La Reine d'Espagne à Bordeaux

Bordeaux, 12 juin.  
S. M. la Reine d'Espagne, avec ses deux filles, est arrivée ce soir à Bordeaux, venant de Madrid, accompagnée de la duchesse de Médina Torres et de ses deux filles, et de son fils, le prince de Battenberg. La Reine voyage incognito sous le nom de marquise Cavasotti.

#### Le conseil et le vice-consul d'Espagne

Le conseil et le vice-consul d'Espagne sont allés saluer leur souveraine à la gare de Saint-Jean, où elle a dîné et d'où elle est repartie aussitôt pour Paris.

#### Les suites du grand prix

Paris, 12 juin.  
La 10e chambre a jugé aujourd'hui l'ancien officier augustin Coster, qui, au retour du grand prix, a donné deux soufflets à M. Montpeller, officier de paix.  
Le prévenu a exprimé tous ses regrets. Le tribunal l'a condamné à 500 fr. d'amende et aux frais.

#### Un incendie

Nantes, 12 juin.  
Un terrible incendie a éclaté cette nuit dans un magasin de chiffons situé dans le quartier des Ponts. Deux enfants, âgés l'un de quatre ans et l'autre de quinze, ont péri dans les flammes. Les pertes sont considérables.

#### Nantes, 12 juin, midi.

Aux deux victimes de l'incendie de cette nuit, il faut ajouter un jeune homme de 19 ans qui a été asphyxié dans son lit. Le cadavre de l'enfant de quatre ans est encore enseveli sous les chiffons brûlés ; sa mère emportait le petit enfant de sa voisine, en disant au sien de la suivre lorsque l'escalier s'effondra avant que l'enfant eût pu rejoindre sa mère.

#### Tunis

Tunis, 12 juin.  
On compte beaucoup sur le voyage de M. Ombon à Paris. Les faits prouvent tous les jours de plus en plus la nécessité absolue de l'abolition des capitulations qui sont devenues une véritable gêne.  
L'efficacité du corps d'occupation sera sensiblement réduite, mais d'une manière progressive.  
La tranquillité règne dans tout le pays. Les indigènes apprécient notre présence, et partout la sécurité est complète.  
On assure que divers postes militaires seront prochainement supprimés.  
La garnison établie à Hamman-Elf est retirée, l'état de tranquillité du pays la rendant désormais inutile.  
Le prochain coupon du mois de juillet sera intégralement payé. Il y a en caisse un fort excédent applicable au coupon suivant. L'amortissement de la Dette pourrait s'effectuer depuis longtemps au grand profit de la Régence et des créanciers, mais le système des impôts est défectueux.  
Si l'administration financière était promptement réformée, le pays prospérerait.  
Demain il y aura une grande fête de nuit chez le général en chef.

#### Situation météorologique

Paris, 12 juin.  
Le baromètre est très élevé, le vent du Nord-Est, relativement bas au nord de la Finlande et en Algérie; il atteint 772 mm aux îles Selly et marque seulement 756 à Kaparanda et 737 à Biskra.  
La température a peu varié ; la ligne isotherme de 10° longe la côte de Norvège, celle de 15° va de Biarritz à Nice, puis remonte vers Coppenhague et Christiania. Les extrêmes sont aujourd'hui de 19° (Christiansund) et de 28° (Biskra).  
En France, les averse ont été générales dans le Nord et l'Est, à peu de temps près dans l'Ouest et vers le midi et toutes les régions.

#### ÉTRANGER

##### Hérédité municipales de Rome

Rome, 12 juin.  
Les catholiques ont fait passer leur liste pres que tout entière dans les élections municipales de Rome. C'est un acte d'union, nous n'avons pas besoin de marquer tout l'importance dans les circonstances actuelles.

##### Les missionnaires italiens prisonniers de Mahdi

Rome, 12 juin.  
M. Mancini a chargé l'agent italien en Egypte de rechercher activement, d'accord avec le consul égyptien, les moyens de sauver les missionnaires italiens prisonniers de Mahdi.  
Lord Grandville a promis aussi sa coopération dans ce but.

##### La Reine de Portugal à Rome

Rome, 12 juin.  
La Reine de Portugal et ses fils ont visité cette après midi le tombeau de Victor-Emmanuel.

##### L'amiral Krantz aux Dardanelles

Constantinople, 12 juin.  
L'amiral Krantz et son état-major, avec les autres officiers de l'escadre, sont arrivés dans les Dardanelles et attendent l'autorisation de passer.

##### Le fils aîné du prince de Galles

Londres, 12 juin.  
Le prince George de Galles, fils aîné du prince royal, doit s'embarquer demain comme midshipman à bord du cuirassé le Gambia, qui fait partie de l'escadre anglaise de l'Amérique du Nord. Le Canada a été amené à fuir de recevoir le fils du prince de Galles.

#### CHRONIQUE LOCALE

##### ROUBAIX

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du mardi 12 juin, M. A. Scrépel a voté : 1° pour la première partie du centre-projet de M. Sillis, à la proposition de loi de M. Bernard-Lavergne et plusieurs de ses collègues, portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool ; 2° Pour la première partie de l'article 1er de la proposition de loi de M. Bernard-Lavergne et plusieurs de ses collègues, portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1883, moyennant un droit de 30 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

LE « CHORAL NADAUD ». — Le légitime succès de cette société orphéonique a obtenu, lundi, à l'Hippodrome, a valu à son directeur la mention de directeur.

Je ne puis vous dire à quel point je suis heureux et fier du succès que notre Choral a obtenu hier soir. Toute la gloire vous en revient, et je suis fier de vous en partager le mérite.

Mais nous nous reverrons avant peu et je vous montrerai, j'espère, que je me suis occupé de vous et de notre société.

Je vous prie, en attendant, d'accepter deux exemplaires de la grande édition, l'un pour vous personnellement, et l'autre pour la bibliothèque de la société qui m'a fait l'honneur de me choisir pour parrain.

Mille affectueux compliments.

G. NADAUD.

Roubaix, le 12 juin 1883.

A Monsieur Minssart, directeur du « Choral Nadaud ».

La grande édition, dont il est question dans cette lettre, est la magnifique collection des meilleures chansons de Nadaud, illustrées par les premiers artistes français. C'est une œuvre d'une grande valeur qui n'a été tirée qu'à un nombre restreint d'exemplaires.

Puisse nous avoir à revenir sur la fête de lundi, nous devons rectifier une légère erreur de notre compte-rendu. Nous avons dit que les concertos offerts à MM. Victor Delannoy et Chastelien étaient de ses naturels. Mme Chastelien, rue St-Pierre, à Roubaix, nous apprend que ces concertos ont été fournis par elle et que ces deux sont artificielles.

Bien que nous n'ayons pu voir ces concertos qu'à une distance respectable, nous reconnaissons volontiers que l'imitation était telle que beaucoup de spectateurs ont été comme nous le jouet d'une illusion.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — On nous demande d'insérer la note suivante :  
« M. Henry Bossart, vice-président de la Société de Géographie, a l'honneur de rappeler à MM. les professeurs et instituteurs, ainsi qu'aux élèves des écoles, les questions particulières, que la liste d'inscription pour le concours qui doit avoir lieu simultanément à Roubaix et à Lille, le jeudi 28 juin prochain, restera ouverte jusqu'au 20 courant et qu'elle sera irrévocablement close à cette date ; il est prié, en conséquence, de lui faire parvenir les inscriptions avec extrait d'acte de naissance, Grande-Rue, n° 5, ou à Barbicourt.  
« L'heure et le lieu du concours seront ultérieurement désignés »

LA CONFIRMATION. — Mgr de Lydda, coadjuteur de Cambrai, est arrivé hier à six heures et demie du soir, à Roubaix. M. le doyen de Saint-Martin est allé le recevoir à la gare.  
Ce matin, à sept heures, Mgr de Lydda a donné la Confirmation aux enfants du pensionnat de la Sainte-Union, rue du Vieil-Abreuvoir ; à neuf heures, il a confirmé, à l'église Saint-Sépulchre, et à onze heures, à l'église Saint-Martin.  
Dans l'après-midi, il s'est rendu à l'église Sainte-Elisabeth.  
Demain, Mgr de Lydda assistera, avec Mgr Duquesnay, au pèlerinage régional de la Marlière.

Vendredi, il reviendra à Roubaix pour donner la Confirmation, le matin aux enfants de la maison des Filles de la Sagesse, au soir aux Filles puis à ceux des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Joseph, et l'après-midi, à ceux de Watteles.

ASSAUT D'ARMES. — Le dimanche 1er juillet, un grand assaut d'armes, au profit des blessés, aura lieu à Roubaix, sous la direction de M. L. Lourida, professeur d'escrime, avec le bienveillant concours de professeurs de la région du Nord.

La Grande-Harmonie ayant bien voulu prêter son beau local de la rue St-Georges, cet assaut aura lieu, suivant le temps, dans le jardin, ou dans la salle des répétitions.  
Une avis ultérieur indiquera l'heure fixée pour cette œuvre de bienfaisance.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici le résultat du concours colombophile du 10 juin, sur Orléans, organisé par la société Les Amateurs, à Watteles :  
Lécher à 5 heures 15 de 305 pigeons. Convoqueur, M. Beauvailliez.  
Tanchon, Bailon, 11 h. 17. — Leruste, Watteles, 11 h. 17. — Vamienné, Watteles, 11 h. 21. — P. P. — Salmes, Watteles, 11 h. 24. — P. P. — Dewally, Lille, 11 h. 29. — P. P. — Delemme, Watteles, 11 h. 41. — P. P. — Dhuist, Watteles, 11 h. 42. — P. P. — Vamienné, Mouscron, 11 h. 43. — P. P. — Lepers, Watteles, 11 h. 47. — P. P. — Marché, Leers, 11 h. 48. — P. — Tauchon, Bailon, 11 h. 48. — Fourment, Watteles, 11 h. 48. — P. — Desbarbier, Watteles, 11 h. 49. — P. — Salmes, Lille, 11 h. 51. — P. P. — Salmes, Roubaix, 11 h. 53. — P. P. — Lepers, Watteles, 11 h. 57. — P. P. — Delemme, Watteles, 11 h. 57. — P. P. — Delbart, Watteles, 12 h. 16. — Parent, Watteles, 12 h. 11. — Dubus, Watteles, 12 h. 11. — P. — Florin, Watteles, 12 h. 14. — P. — Delecois, Herreux, 12 h. 15. — P. — Dujardin, Roubaix, 12 h. 23. — P. — Salmes, Lille, 12 h. 24. — P. P. — Lepers, Watteles, 12 h. 25. — P. — Salmes, Lille, 12 h. 28. — P. P. — Salmes, Lille, 12 h. 28. — P. P. — Salmes, Lille, 12 h. 31. — P. P. — Dewally, Lille, 12 h. 31. — P. P. — Farvaque, Watteles, 12 h. 33. — Soyex, Watteles, 12 h. 33.  
Dimanche prochain 17 juin, la société la Colombe, établie chez Mme veuve Baptiste, au hameau du Bailon, offrira un concours sur Paris.  
Il y aura 60 fr. de prix d'honneur. La mise est de 1 fr. 50 par pigeon, dont 0,50 c. pour frais et envoi par la poste.

LES MANIFESTANTS DU 18 MARS A ROUBAIX. — On se rappelle que le 18 mars dernier, jour anniversaire de la Commune, cinq anarchistes de Roubaix ont été arrêtés à la suite d'une manifestation révolutionnaire et de violences contre la police, et qu'ils ont été condamnés chacun à plusieurs mois de prison par le Tribunal correctionnel de Lille.  
Parmi ces cinq individus se trouvaient les deux frères Thérin. L'un d'eux, Félix, est mort le 10 juin, à la prison de Loos; l'autre, Henri, est gravement malade. Tous deux, d'une complexion assez délicate, n'ont pu supporter le régime de la prison.  
Le premier, Félix, devait être relaxé dans huit jours.  
UN ENFANT DÉPARDÉ. — Un garçon de six ans, Jules Durin, demeurant chez ses parents, à Watteles, est disparu depuis mardi à midi.  
Voici le signalement de cet enfant : Il porte un pantalon gris et un gilet noir à manches. Il a des sabots, des chaussures rouges. Il était nu. Ses cheveux sont courts et blonds.

UN VOL DE PAINS. — Hier matin, pendant que M. Courrier-Dufourmont, boulanger, dans la Grande-Rue, se trouvait chez un client, rue du Croir, un inconnu s'est approché de sa voiture, qui stationnait dans la rue, et a enlevé cinq pains. Voilà certes un vol qui ne manque pas d'audace.

RENVERSÉE PAR UNE VOITURE. — Hier à midi, une petite fille de deux ans, Malvina Pau, demeurant chez ses parents, rue de Lanouy, a été renversée par la voiture d'un industriel. Elle a passé sur la jambe droite de l'enfant qui n'a heureusement reçu aucune blessure grave.

#### LILLE

M. Charaux, professeur de Littérature à la Faculté libre, vient de recevoir du Salut-Père un lettre dont nous extrayons le passage suivant :  
« Nous avons compris que le but que vous vous êtes proposé, c'est de faire pénétrer dans l'esprit de vos élèves des enseignements et des principes qui les aident à déterminer librement quel est dans les œuvres littéraires le vrai idéal au beau, idéal qu'on ne peut bien connaître sans éprouver le plus vif amour pour la vérité catholique et pour la pratique de la vertu.  
« Nous trouverons, nous l'en doutons pas, la pleine réalisation de votre dessein dans la lecture des ouvrages que vous nous avez offerts, et dans lesquels, comme vous nous l'écrivez, vous avez fait une étude critique des œuvres de saint-Augustin et des trois poètes qui ont le plus brillé dans l'art dramatique en France »

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DU NORD. — La Commission météorologique du Nord desire recueillir tous les renseignements possibles sur les orages, les dégâts qu'ils peuvent produire et principalement sur tous les coups de foudre. Bien des questions restent encore à résoudre sur l'efficacité des paratonnerres, sur la zone de protection qui les entoure, sur la meilleure disposition à leur donner... Ce n'est que par une étude attentive des coups de foudre qui se produisent que ces diverses questions pourront être résolues.

Ces documents sont du reste demandés par la Commission internationale nommée pour l'étude de la meilleure construction des paratonnerres, par le Congrès des Electriciens qui s'est tenu à Paris en 1882. Reste en outre la question non moins importante de la cause de la production des orages, de la décharge d'électricité électrique aussi intense et de la chute de la grêle, des moyens de prévenir les orages et de leur éviter les effets. Ce n'est que par des statistiques faites très consciencieusement qu'on peut espérer de résoudre tout ou partie de ces importantes questions.

La commission météorologique du Nord recueille déjà des documents sur les orages, de divers correspondants appartenant à différentes administrations, telles que celles de l'instruction publique, des ponts et chaussées et des eaux et forêts; mais elle serait heureuse que toutes les personnes qui ont pu faire quelques observations utiles sur les orages, et principalement sur les coups de foudre, voudraient bien lui communiquer. Il suffirait de les adresser sous bande, sans affranchir, à M. le Préfet du Nord, avec sa suscription : Service météorologique. La commission tient également à la disposition de toutes les personnes qui désirent en avoir, des bulletins imprimés pour y indiquer les faits principaux de chaque orage; les demandes peuvent lui être adressées et les bulletins lui être renvoyés par la même voie.

Le président de la commission, A. TERQUEM.

AUX CANONNIERS. — Le dimanche 10 juin a été faite, dans la cour de l'École des Canonnières, la remise de la croix de la Légion d'honneur à M. le capitaine Bouteux. Tout le bataillon était sous les armes. Le commandant a félicité le nouveau chevalier et le d'écrite à ce lieu.  
La musique a été d'accompagner ensuite éternelle à M. Lefebvre Muller qui a reçu récemment les palmés d'officier d'académie.

UNE ANCIENNE CONNAISSANCE. — Joseph Verbeke, ouvrier tailleur, demeurant rue Nationale, avait pris la fuite, il y a dix ans, en emportant une partie de la garde-robe de son patron. Il fut condamné par défaut pour ce fait à 18 mois de prison par le Tribunal correctionnel de Lille.  
Il fut bientôt pris de nostalgie, et revint voir ses amis. Malheureusement pour lui, la police de sûreté, qui avait été avisée de son retour, se mit à sa recherche et ne tarda pas à lui mettre la main au collet.  
Joseph Verbeke a été écroué à la maison d'arrêt.

LES JEUX DE HASARD. — Pierre Kidoun, âgé de 40 ans, s'était installé dimanche dernier, dans un local situé au-dessous de la maison de M. Vauban, et faisait jouer au moyen de dés. Des agents qui faisaient leur tournée, s'approchèrent et virent alors que l'individu en question tenait un jeu de hasard. Ils se saisirent de lui et le conduisirent au poste où il fut arrêté.  
A la grande surprise des agents qui entendaient la table, la police arrêta l'escroc. Celui-ci refusa de marcher et on dut le porter au commissariat place Philippe-de-Girard.  
Kidoun a déjà subi deux condamnations pour avoir tenu des jeux de hasard. Il a été mis à la disposition du parquet.

AU PALAIS. — On nous assure qu'une instruction est ouverte contre une femme Justine Dujardin, demeurant actuellement à Lille, rue de la Vignette. Cette femme est accusée d'avoir mis le feu à plusieurs maisons de la commune de Boileux, dans laquelle elle a habité pendant quelques années. Elle a été arrêtée, qu'elle a quitté il y a quelque temps, qui avait dénoncé l'incendiaire contre laquelle le Parquet de Lille va lancer un mandat d'arrêt.

UN ABUS DE CONFIANCE. — On assure que le secrétaire d'une des sociétés de secours mutuels de notre ville et de création récente, aurait été expulsé dans la réunion de dimanche, par un vote presque unanime des membres de la société.

10 personnes étaient présentes; une douzaine se sont abstenues, le reste a voté l'exclusion.  
Ce personnage aurait commis des actes indélicats. Charaux, directeur de la société, en aurait gardé le montant qui est assez considérable. Il aurait, en outre, conservé une certaine somme qui ne lui aurait été confiée qu'à charge de dépôt et avec ordre de régler différentes dépenses faites par la société.  
On croit qu'une plainte sera déposée au Parquet.

ABUS DE CONFIANCE. — Sur la plainte de plusieurs personnes, le directeur d'une Banque parisienne, qui avait des succursales en province, notamment à Lille, a été arrêté dernièrement par M. le préfet de police.  
On nous assure que plusieurs de nos concitoyens ont été dupes des promesses de ce banquier.  
Nous reviendrons sous peu sur cette affaire.

CHRONIQUE DU COUTEAUX. — Mercredi soir, vers 6 heures, dans une rixe qui eu lieu place de Buisser, entre les nomades François Leclercq, 20 ans, et Louis Bernard, 19 ans, ce dernier a reçu de son adversaire un coup de couteau au bras gauche. La blessure n'est heureusement pas grave.  
Leclercq a été arrêté.

L'époux qui a tenté de frapper sa femme de plusieurs coups de couteau, dans la salle des Pas Perdus, se nomme Henri Mariot, âgé de 50 ans, tailleur d'habits, demeurant rue du Vieux-Fourbourg.  
Mariot en résistant à l'agent qui voulait le désarmer, l'a blessé assez gravement à la main.

LES RIXES. — Dimanche après midi, à la ferme de Devismes, âgé de 68 ans, demeurant à la ferme de Maison, voyait entrer dans sa chambre un de ses voisins qui venait lui réclamer quelques ustensiles de ménage.  
Comme le voisin refusait de lui rendre, il se précipita au gré du réclamant, celui-ci la frappa